

marches-securises.fr

PUBLICATION



## ÉTABLISSEMENT

**OPH Cannes Pays de Lérins  
(06)**  
22 boulevard Louis Négrin  
06150 Cannes

**AVIS DE MARCHÉ****TRAVAUX****DIRECTIVE 2014/24/UE****Section I : Pouvoir adjudicateur****I.1) NOM ET ADRESSES**

OPH Cannes Pays de Lérins (06), Numéro national d'identification : 27060002600016, Contact : M Le Directeur Général, 22 boulevard Louis Négrin, 06150 Cannes, FRANCE. Tél. : +33 493481222. Fax : +33 493473905. Courriel : contact@ophcannes.net. Code NUTS : FRL03.

**Adresse(s) internet :**Adresse principale : <http://www.ophcannes.net>Adresse du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>**I.2) PROCÉDURE CONJOINTE****I.3) COMMUNICATION**

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet : <https://www.marches-securises.fr>

**Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :**

OPH Cannes Pays De Lérins, Numéro national d'identification : 27060002600016 22 bd Louis Négrin , Contact : Service marchés, 06150 cannes, FRANCE. Tél. +33 493481222. Courriel : contact@ophcannes.net. Code NUTS : FRL03. Adresse internet : <http://www.ophcannes.net>.

**Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées :****Par voie électronique à l'adresse :** <https://www.marches-securises.fr>

**La communication électronique requiert l'utilisation d'outils et de dispositifs qui ne sont pas généralement disponibles et un accès direct non restreint et complet à ces outils et dispositifs est possible gratuitement à cette adresse internet (URL) :**

<https://www.marches-securises.fr>**I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR**

Organisme de droit public

**I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE**

Logement et développement collectif

**Section II : Objet****II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ****II.1.1) Intitulé :** TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES VMC SANITAIRES DU PATRIMOINE DE L'OPH CANNES PAYS DE LERINS - MAPA**II.1.2) Code CPV principal**

45331210

**II.1.3) Type de marché**

Travaux

**II.1.4) Description succincte**

TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES VMC SANITAIRES DU PATRIMOINE DE L'OPH CANNES PAYS DE LERINS. Dans le cadre du dispositif coup de pouce mis en place par l'Etat, l'OPH de Cannes pays de Lérins souhaite faire remplacer les VMC sanitaires équipant de son parc immobilier. Procédure adaptée passée en application l'article R.2123-1, 1° du Code de la Commande Publique.

**II.1.5) Valeur totale estimée**

Valeur estimée hors TVA : 1000000 euros.

**II.1.6) Informations sur les lots**

Division en lots : Non renseigné

**II.2) DESCRIPTION****II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)**

45331210 , 45311000

**II.2.3) Lieu d'exécution**

Code NUTS : FRL03

**Lieu principal d'exécution** : Cannes, Cannes la Bocca, Théoule sur Mer, Le Cannet, Mougins, Mouans-Sartoux, Valbonne, la Roquette sur Siagne, Grasse, St Auban, Gattières, le Bar sur Loup, Auribeau sur Siagne.

#### II.2.4) Description des prestations

Les prestations donnent lieu à la conclusion d'un accord-cadre mono attributaire traité à prix unitaires (mini 400 000 € HT / maxi 1 000 000 € HT)

La durée du marché court de sa notification à la levée complète des réserves dans le cadre de la garantie de parfait achèvement.

Le délai d'exécution des travaux est de 12 mois à compter de l'envoi du bon de commande.

Les travaux se déroulant en logements habités le délai d'immobilisation de chaque logement est fixé à 2h maximum.

Les prestations comportent notamment, et de manière non exhaustive, sur:

La fourniture du matériel, la dépose de l'ancien matériel et la pose du nouveau, les travaux d'adaptation des logements (détalonnage), les travaux d'électricité, la prise en charge administrative du traitement des primes C2E.

#### II.2.5) Critères d'attribution

Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché

#### II.2.6) Valeur estimée

#### II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Durée en mois : 12

**Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : Non**

#### II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer

#### II.2.10) Variantes

**Des variantes seront prises en considération : Non**

#### II.2.11) Informations sur les options

**Options : Non**

#### II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques

#### II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

**Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : Non**

#### II.2.14) Informations complémentaires

### **Section III : Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique**

#### **III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION**

**III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession**

#### **III.1.2) Capacité économique et financière**

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation

#### **III.1.3) Capacité technique et professionnelle**

**Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :**

- Habilitation amiante SS4
- Habilitation électrique BS minimum

#### **III.1.5) Informations sur les marchés réservés**

**Marché réservé : Non**

#### **III.2) CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ**

#### **III.2.1) Informations relatives à la profession**

#### **III.2.2) Conditions particulières d'exécution**

#### **III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché**

#### **III.2.4) Marché éligible au MPS**

**La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : Non**

### **Section IV : Procédure**

#### **IV.1) DESCRIPTION**

#### **IV.1.1) Type de procédure**

Procédure ouverte

#### **IV.1.3) Information sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique**

L'avis concerne l'établissement d'un accord-cadre

Accord-cadre avec un seul opérateur

#### **IV.1.4) Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue**

#### **IV.1.5) Information sur la négociation**

#### **IV.1.6) Enchère électronique**

#### **IV.1.8) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : Oui**

### **IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF**

#### **IV.2.1) Publication(s) antérieure(s) relatives à la présente procédure**

#### **IV.2.2) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :**

Lundi 17 mai 2021 - 12:00

#### **IV.2.3) Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés**

#### **IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation**

français.

#### **IV.2.6) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre**

**Durée en mois :** 4 (à compter de la date limite de réception des offres).

#### **IV.2.7) Modalités d'ouverture des offres**

**Date :** lundi 17 mai 2021 - 15:00

**Lieu :** Cannes la Bocca.

## **Section VI : Renseignements complémentaires**

### **VI.1) RENOUELEMENT**

**Il s'agit d'un marché renouvelable : Non**

### **VI.2) INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES**

### **VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

- Le règlement des dépenses se fera virement bancaire
- Le délai global de paiement ne pourra excéder 30 jours
- Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à ses opérations principales de refinancement les plus récentes, en vigueur au premier jour du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points de pourcentage. Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement est fixé à 40 euros
- Les crédits nécessaires au financement de l'opération sont inscrits dans les comptes de l'OPH.
- Financement sur fonds propres
- Taux de l'avance : 30 %.
- Garantie de parfait achèvement.
- Prix unitaires fermes actualisables
- paiements primes C2E déduites

Dans le but de parfaire leur offre, l'OPH se réserve le droit d'engager une négociation dans les conditions de l'article 5.6 du RC.

Toutefois, l'acheteur peut attribuer l'accord-cadre sur la base des offres initiales sans négociation.

### **VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS**

#### **VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours**

Tribunal administratif de Nice 18 avenue des Fleurs CS 61039 , 06050 NICE FRANCE. Tél. +33 489978600. E-mail : greffe.ta-nice@juradmin.fr. Adresse internet : <http://nice.tribunal-administratif.fr>.

#### **VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation**

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des litiges en matière de marchés publics (CCIRAL Préfecture de la région Provence - Alpes - Côte d'Azur) Secrétariat général pour les affaires régionales Place Félix-Baret CS 80001 , 13282 Marseille Cedex 06 FRANCE.

#### **VI.4.3) Introduction des recours**

le référé contractuel (L. 551-13 à L. 551-23, et R. 551-7 à R.551-10 du code de justice administrative) introduit après la signature du contrat dans un délai de 31 jours, à compter de la publication d'un avis d'attribution du contrat au Journal officiel de l'Union européenne (JOUE) ou dans un délai de 6 mois, à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat, si aucun avis d'attribution n'a été publié ou

si aucune notification de la conclusion du contrat n'a été effectuée.

le recours de plein contentieux contre le contrat dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis mentionnant la conclusion du marché et les modalités de consultation du dossier dans le respect des secrets protégés par la loi (recours issus des jurisprudences «Tropic » et « Tarn et Garonne ») assorti, le cas échéant, d'un référé-suspension issu de l'article L521-1

Lorsqu'il est saisi aux fins de prévenir une atteinte imminente ou faire cesser une atteinte illicite à un secret des affaires, le juge des référés peut prescrire toute mesure provisoire et conservatoire proportionnée, y compris sous astreinte. Il peut notamment ordonner l'ensemble des mesures mentionnées à l'article R. 152-1 du code de commerce (référé « secret des affaires » article R 557-3 du CJA) La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

#### **VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours**

#### **VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS**

15 avril 2021